

 <p>Services Publics CFE CGC</p>	<p>SERVICES PUBLICS CFE-CGC 15-17 rue Beccaria – 75012 PARIS</p> <p>☎ 01.44.70.65.90 e-mail : fonctions.publiques@cfecgcfp.org http://cfecgcfp.org/</p>
---	--

Déclaration préalable à la Commission CHSCT
du Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat
réunie le 7 mai 2020

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les représentants de la Commission CHSCT, chers collègues,

La crise sanitaire que nous vivons depuis plusieurs mois est sans précédent et reste loin d'être terminée.

Même si l'heure est pour l'instant à la mise en place du déconfinement, il faudra prendre, dans une période prochaine, le temps nécessaire afin d'en tirer tous les enseignements.

Nous ne disposons pas, à cette heure, de données chiffrées et ventilées précises sur les volumes d'agents touchés par le COVID-19 dans la Fonction Publique par ministères, périmètres et services. Nous le regrettons.

Sans attendre la suite des annonces gouvernementales concernant les principes et modalités du déconfinement à compter du 11 mai prochain, il est d'ores et déjà acquis qu'il se fera de manière progressive, hétérogène et dans la durée. Les mesures barrières et de distanciation sociale seront toujours en vigueur pour assurer la protection de tous nos collègues de la Fonction Publique.

L'employeur a la responsabilité morale et pénale de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de ses agents en tout temps et tout particulièrement en cette période de pandémie.

A ce jour, dans nos services, et dans beaucoup de nos ministères, les équipements de protection individuelle ne sont toujours pas arrivés en quantités suffisantes pour protéger durablement les agents mobilisés.

Le risque de contamination est fortement majoré en l'absence de dispositifs d'E.P.I.

Les Services Publics CFE CGC réitèrent sur ce point que le COVID-19 doit être reconnu pour tous les agents publics comme une maladie professionnelle.

A l'aube du 11 mai et de la reprise progressive d'activité pour beaucoup d'agents publics de la FPE, la question de la sécurité des agents lors des trajets domicile/travail va se poser.

Les mesures de distanciation et la limitation des flux de passagers dans les trains, bus métros, RER, (TER et Intercités pour la province) vont rendre compliquée, voire impossible la capacité pour beaucoup de nos collègues de rejoindre dans des délais acceptables leur lieu d'emploi. Ceci ne sera pas amélioré par la baisse du trafic de circulation des transports publics à hauteur de 70% de leur capacité normale.

Dans ce contexte difficile de reprise de l'activité économique, nos collègues vont devoir palier de surcroît au-delà de leur organisation logistique de transport, aux réouvertures ou non des écoles, collèges pour leurs enfants.

Ils vont devoir s'organiser selon le cas, pour assurer leur garde dans un dispositif hétérogène dont la décision de scolarisation progressive des élèves est assujettie à la volonté ou non des élus locaux.

Pour les Services Publics CFE CGC, la protection des agents, l'adaptation des locaux, l'organisation du travail, l'organisation de leur sécurité durant leur transports et la formation inhérentes à la prévention sanitaire au quotidien dans le milieu professionnel sont des sujets qui nous concernent tous.

La protection des agents BOETH et les particularités organisationnelles et/ou matérielles liées à leur adaptabilité dans l'emploi vont aussi nécessiter des mesures spécifiques pour une prévention optimale dans un retour sur leur poste sécurisé.

Chaque métier, chaque spécialité et chaque filière doivent pouvoir disposer pour chaque fiche métier, d'un protocole de prévention des risques et d'une doctrine claire d'application des mesures spécifiques de prévention à mettre en œuvre dès le retour de tous les agents sur leur poste.

Or les plans locaux de reprise d'activité ne sont pas mis en place partout.

Les CHSCT locaux les organisant ne sont pas réunis ou ne sont pas encore prévus dans les agenda de certains services.

Le flou continu autour des positions d'Autorisation Spéciale d'Absence, (notamment autour de la garde d'enfants) et ce que cela engendre accroît le stress des agents et constitue un nombre de facteurs supplémentaires importants de risques pour la santé des agents.

Les Services Publics CFE CGC demandent que le dialogue social lié au plan de reprise d'activité soit renforcé avec l'ensemble des partenaires sociaux.

Il doit impérativement se dérouler dans toutes les instances centrales et déconcentrées de façon à répondre dans leur organisation aux attentes nombreuses des agents publics dont la situation dans leurs services est différentes en fonction du ministère d'appartenance et du lieu géographique d'affectation.

Les Services Publics CFE CGC demandent que cette déclaration préalable soit annexée au PV de la séance de ce jour.

Les représentants du personnel